

**INTÉRIALE**

**wtw**

**Centre de Gestion  
de la Manche**  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

**cdg**  
**50**

**Convention de  
participation prévoyance  
maintien de salaire**

**Centre de gestion de la  
Manche**



# SOMMAIRE

- Les atouts du groupement
- Pourquoi se couvrir en Prévoyance (rappel du statut de l'agent)
- Le détail de l'offre
- Le calcul de la cotisation
- Les avantages de l'offre
- Les services inclus dans l'offre
- Les modalités d'adhésion



# INTRODUCTION

## CDG 50



# La protection sociale complémentaire

## SANTÉ

Frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident non pris en charge par la Sécurité sociale.



## PRÉVOYANCE

Perte de salaire ou de retraite liée à une maladie, une invalidité, une incapacité ou un décès.





wtw



# Une participation facultative...

---

- Avec la loi n°2007-148 du 2/2/2007 et le décret n°2011-1474 du 8/11/2011, **possibilité** pour les employeurs territoriaux d'aider financièrement les agents qui adhèrent à des contrats qui répondent à des critères de solidarité
- Adhésion **facultative** des agents à ces contrats
- Participation financière de l'employeur uniforme ou modulable selon les revenus et la situation familiale



wtw



## ... devenue obligatoire pour tous les employeurs (ordonnance n°2021-175 du 17/2/2021)

---

- **AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 : Prévoyance**

Participation **obligatoire** des employeurs publics à hauteur d'au moins **7 € par mois par agent**

- **AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026 : Santé**

Participation **obligatoire** des employeurs publics à hauteur d'au moins **15 € par mois par agent**



wtw



# Obligation des CDG (ordonnance du 17/2/2021)

---

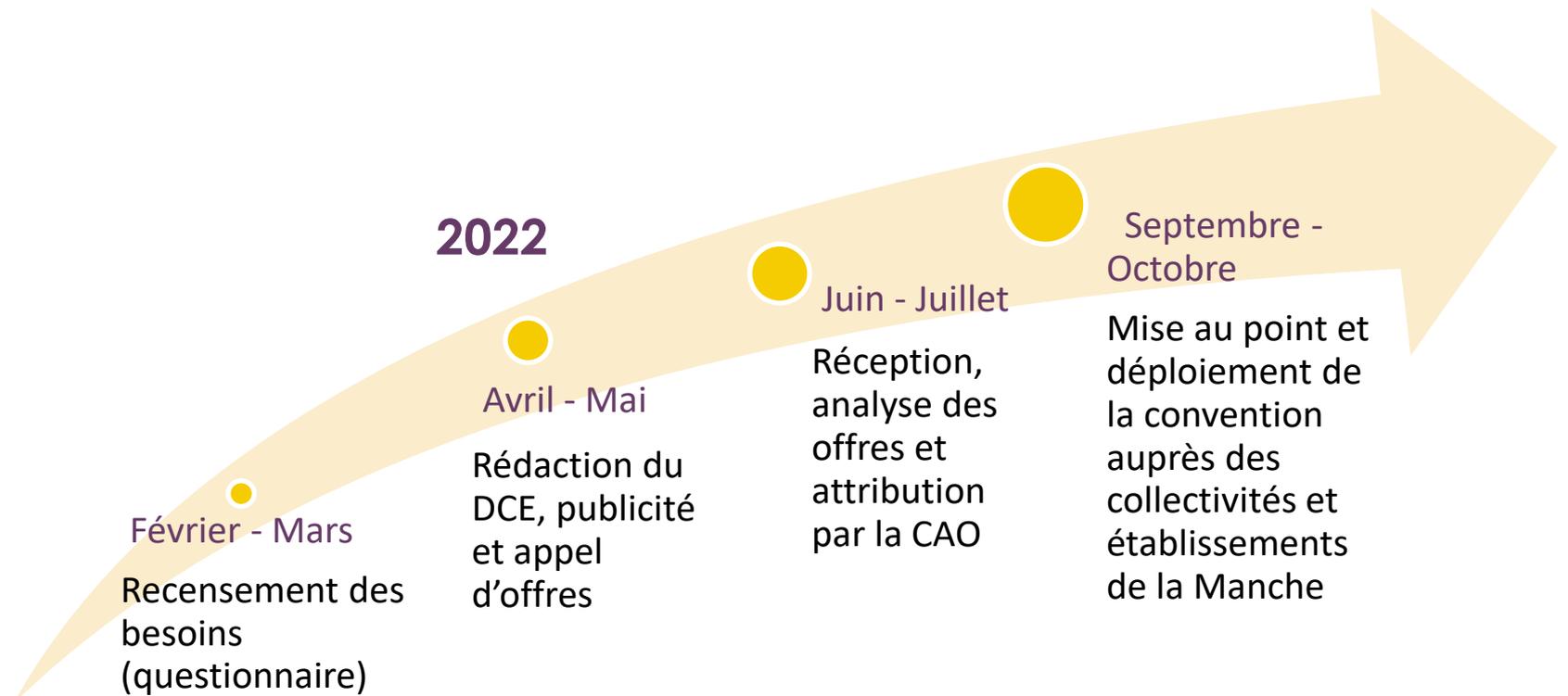
Depuis le 1/1/2022, **obligation pour les CDG** de proposer aux collectivités territoriales et aux établissements publics de leur ressort **des conventions de participation** en :

- santé
- et prévoyance

**Possibilité** pour les collectivités et établissements publics d'adhérer pour le risque santé ou prévoyance ou les 2

# Calendrier de la procédure

---





**wtw**



# Jugement des offres

---

Qualité des garanties de l'offre

Prix des prestations

Degré effectif de solidarité entre les adhérents

Maîtrise financière du dispositif

Moyens destinés à assurer une couverture effective des plus âgés et des plus exposés aux risques

# Choix des offres MNT et INTÉRIALE

---



Santé

Prévoyance





wtw

cdg  
Centre de Gestion  
de la Manche  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

# L'intérêt d'un contrat groupe

---

## UN CONTRAT D'ASSURANCE SOLIDAIRE :

- Éligibilité de **l'ensemble des agents**
- Montant de cotisation par niveau de garanties **compétitif**
- Taux de cotisation **unique** quel que soit l'âge
- **Absence de questionnaire médical**



wtw

cdg  
Centre de Gestion  
de la Manche  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

# L'intérêt d'un contrat groupe

---

## UN CONTRAT D'ASSURANCE PROTECTEUR :

- Garanties à **haut pouvoir couvrant**
- **Différents niveaux de garanties** au choix de l'agent, selon son degré de protection recherché et/ou sa situation familiale



wtw



# L'intérêt d'un contrat groupe

---

## UN ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE CDG :

- **Mise en concurrence portée par le CDG et conforme aux règles de la commande publique**
- **Pilotage du contrat par le CDG pendant 6 ans**



wtw

cdg  
Centre de Gestion  
de la Manche  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 50

# L'adhésion aux conventions a-t-elle un coût pour la collectivité ?

---

- **Adhésion gratuite** aux conventions proposées par le CDG 50
- **Pas d'autre coût** pour les collectivités que la participation versée à chaque agent





# LES ATOUTS DU GROUPEMENT



# Qui compose le groupement ?

## INTÉRIALE

Centrée sur des valeurs mutualistes depuis 1947 dans le total respect de vos adhérents qui sont l'âme et la structure de notre mutuelle.

Experte sur les collectivités territoriales, établissements publics et les métiers du ministère de l'intérieur, du ministère de la justice

## wtw

À vos côtés au quotidien.  
Le conseil, l'expérience,  
l'innovation du 1<sup>er</sup> gestionnaire  
en France :

Présent depuis plus de 25 ans  
sur l'activité publique

74 000 agents gérés en convention  
de participation prévoyance

# Le groupe INTÉRIALE c'est :

Attributaire des contrats collectifs santé et prévoyance du ministère de la Justice et présente dans + de 1 000 collectivités.

Prévention plurielle,  
 1<sup>ère</sup> mutuelle de livre III  
 entièrement dédiée à la  
 Prévention en France

Le think tank  
 Continuum Lab

La marque La Mutuelle  
 des Étudiants (LMDE)

490 000 personnes  
 protégées

435 collaborateurs

Près de 60 points de  
 rencontre

23 administrateurs, 200  
 délégués et près d'un  
 millier de bénévoles



# RAPPEL DU STATUT DE L' AGENT





# STATUT DE L'AGENT TITULAIRE

- Affilié à la CNRACL (temps complet ou non complet supérieur ou égal à 28h / semaine)

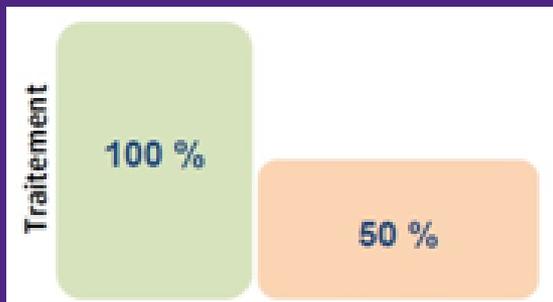




# STATUT DE L'AGENT CONTRACTUEL

## Congé Maladie Ordinaire

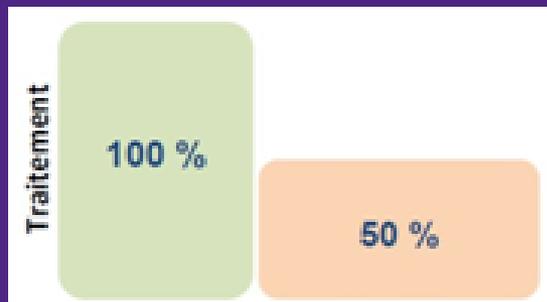
Ancienneté entre 4 mois et 1 ans



1 mois

1 mois

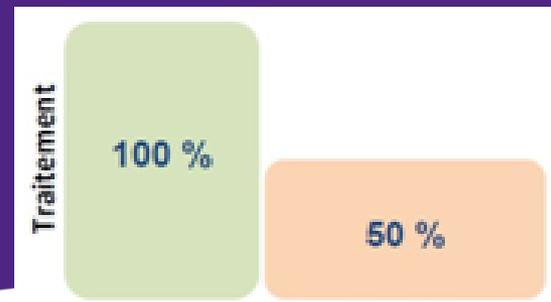
Ancienneté entre 2 et 3 ans



2 mois

2 mois

Ancienneté supérieur à 3 ans



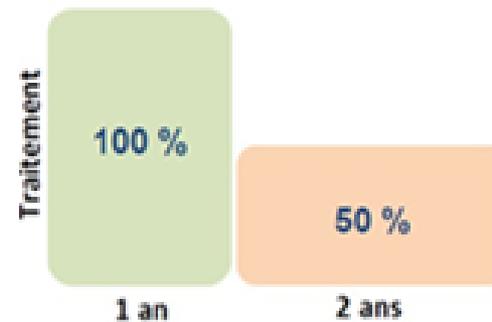
3 mois

3 mois



Un agent contractuel dont l'ancienneté est inférieure à 4 mois n'a pas de droits ouverts en Maladie Ordinaire.

## Congé Grave Maladie



1 an

2 ans



21/07/2025

Un agent contractuel dont l'ancienneté est inférieure à 3 ans n'a pas de droits ouverts en Grave Maladie.



# LE DETAIL DE L'OFFRE

*Les prestations et cotisations*



## Garanties de base

Taux de cotisation

**Maintien du salaire en cas d'incapacité temporaire de travail avec ou sans les primes (au choix de l'agent)**  
*à hauteur de 95%*

1,04%

1,08%

### **Salaire net garanti :**

- *Traitement indiciaire brut*
- *NBI*

### **Primes garanties :**

- *IFSE*

Taux de  
cotisation

1,10%

1,14%

**Garanties de base (aux agents retardataires)** L'agent retardataire est un agent souhaitant adhérer à la convention de participation après le délai de 12 mois suivant la date d'effet du contrat ou 12 mois suivant sa date d'entrée dans la collectivité.

**Maintien du salaire en cas d'incapacité temporaire de travail avec ou sans les primes (au choix de l'agent)**  
*à hauteur de 95%*

**Salaire net garanti :**

- Traitement indiciaire brut
- NBI

**Primes garanties :**

- IFSE

## Garanties optionnelles

### Maintien de salaire en cas d'invalidité permanente

*95% du salaire net de référence (TIB+ NBI ou TIB+NBI+ RI)*

Taux de cotisation

0,87%

### Perte de retraite suite à invalidité permanente

*95% de la perte de retraite (indissociable avec la garantie maintien de salaire en cas d'invalidité)*

0,56%

### Garantie décès/PTIA

*Deux années du traitement indiciaire brut*

0,38%



# LE CALCUL DE LA COTISATION



**TAUX DE COTISATION**



**SALAIRE DE REFERENCE  
(TIB + NBI ou TIB+NBI+RI)**

Exemple de cotisation INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL SANS PRIME :

- Salaire de référence de 1800 € = 18,72 €/mois
- Salaire de référence de 2000 € = 20,80 €/mois
- Salaire de référence de 2400 € = 24,96 €/mois

**TAUX DE 1,04 %**

**A DEDUIRE ENSUITE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR**

# Précision sur le calcul de la cotisation



Les cotisations sont calculées à partir du traitement de référence brut

Les prestations sont versées à partir du traitement de référence net

Les indemnités versées ne sont pas imposables

## Définition du salaire de référence:

- Fonctionnaires : Traitement Indiciaire Brut (TIB) + Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) + Régime Indemnitaire (RI) au choix de l'agent
- Contractuels : Ensemble de la rémunération brute (Salaire + Primes).



# LES AVANTAGES DE L'OFFRE



# Les avantages de l'offre



Pas de questionnaire médical

Des conditions d'accès sans limite d'âge

Un interlocuteur unique

Des tarifs attractifs grâce à une large mutualisation

212 Collectivités adhérentes au contrat prévoyance

Pas de délai de stage \*

- *Durant les 12 mois suivant la mise en place de la convention*



# LES SERVICES INCLUS DANS L'OFFRE



# D'autres services à valeur ajoutée inclus dans l'offre pour les agents du CDG 50

## Services d'assistance (IMA Assurances) 24h/24h

### En cas d'ITT ou d'Invalidité :

- Informations médicales, juridiques et vie pratique
- Assistance psychologique
- Aide ménagère

### En cas d'ITT

- Aide au retour à l'emploi

### En cas d'invalidité

- Conseil social
- Relais services à la personne

### En cas de décès :

- Aide à l'organisation des obsèques
- Prise en charge des enfants de moins de 15 ans

**Assistance psychologique en cas d'événements  
traumatisants**

## Action Sociale

- Aide à la souscription d'un micro prêt
- Aide financière exceptionnelle secours solidarité handicap
- ...

## Assurance Emprunteur – Prêts immobiliers

(indissociable de la caution) assurance en cas de décès

(jusqu'à 79 ans) ou de PTIA (avant 60 ans)

## Caution immobilière

Dispense des frais d'hypothèque pour les agents (soit 1,5% du montant de l'emprunt et des frais de main levée)





# LES MODALITÉS D'ADHESION



- Délibération après du comité social territorial

→ Délibérer auprès du CST (l'adhésion de votre collectivité, le montant de la participation)

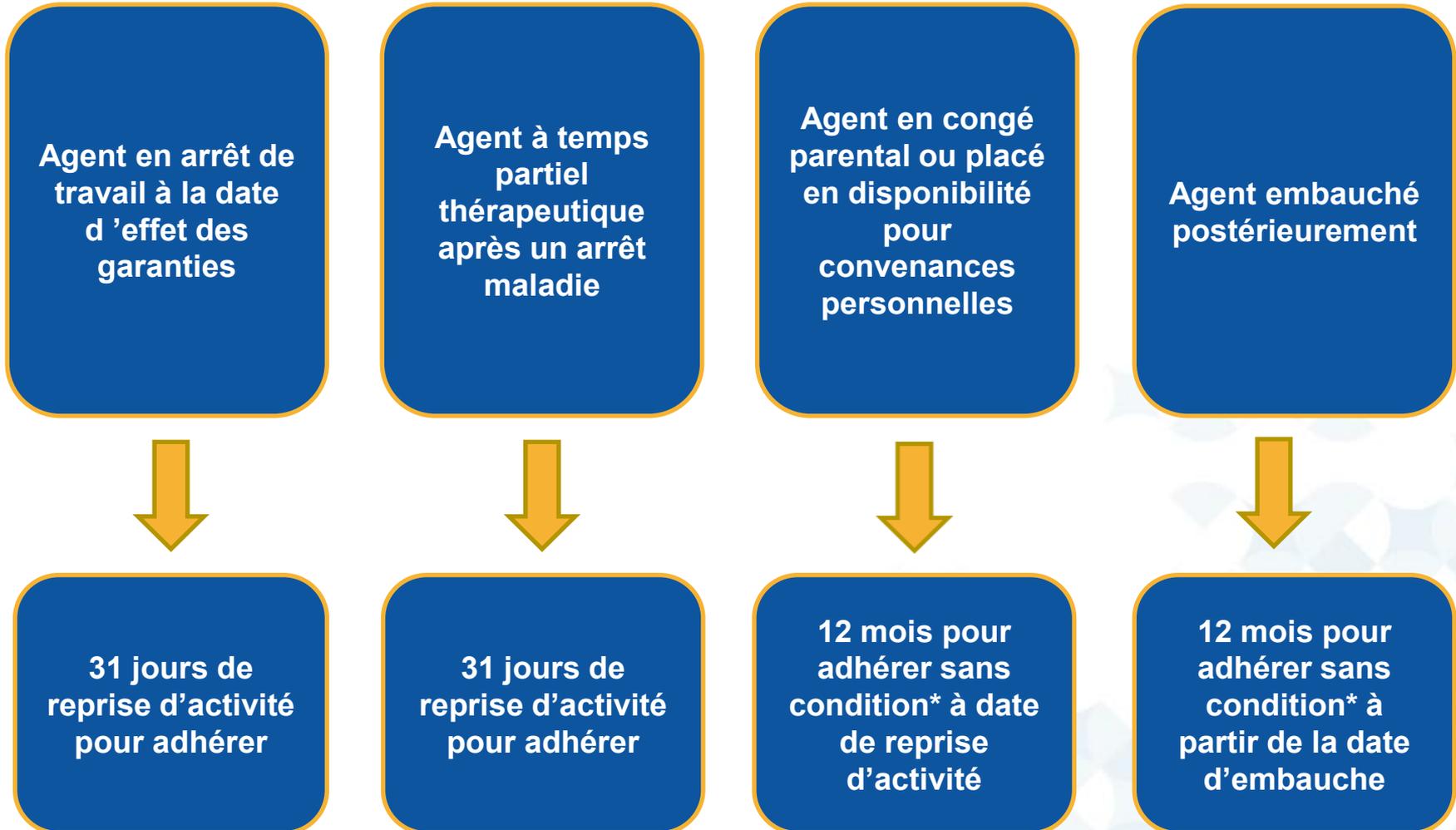
- Signature de la convention d'adhésion et des documents contractuels annexes

- Mise en œuvre du déploiement dans votre collectivité.

## Qui peut en bénéficier ?

- Les fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé, quel que soit leur statut, actifs de la collectivité.
  - Pour adhérer, l'agent doit être en activité normale de service au moment de la prise d'effet de son contrat.
- ↳ Adhésion le 1<sup>er</sup> du mois suivant le dépôt du bulletin d'adhésion à remettre systématiquement au service RH.

## Cas particuliers



\* Sans délai de stage ni application des tarifs retardataires



# CIRCUIT DE GESTION



# Une gestion omni-canal, un seul dossier client

Une solution stable chez Gras Savoye WTW, pour chaque assuré

**Ce qui nous différencie ?**



Une solution de **GED éprouvée** et déployée dès 2011



**Dossier électronique client**



**Courrier**



**Extranet/App**



**Email**



**Téléphone**



**Transparence**



**Rapidité**



**Traçabilité**



**Accessibilité**



**Sécurité**

L'intégralité du dossier électronique client est partagé entre les gestionnaires et le service clients. Sur son extranet et appli mobile, l'assuré visualise ses envois et l'état de ses demandes.

# Une gestion automatisée pour accompagner la collectivité

## Gestion Prévoyance

- Gestion des incapacités
- Accompagnement des clients sur les invalidités auprès assureurs
- Accompagnement des bénéficiaires dans le cadre du décès (délégation de la gestion des capitaux décès sur accord assureur)
- Tiers payant Frais d'obsèques avec Prestataire privilégié

## Web & Apps

- Informations & alertes
- Selfcare
- Messagerie



## Service RH

- Déclaration arrêt de travail
- Renseignements
- Consultation en ligne des règlements et accès aux courriers
- Suivi des arrêts

## Echanges de flux

- Assureurs



## Dossier Electronique Client



## Numérisation des documents

- Tri & numérisation
- Typage & indexation
- Alimentation du dossier électronique client

# Extranet RH - Lien vers la vitrine Extranet RH

Un accès sécurisé pour toutes vos déclarations et pour le suivi des règlements



**Domaine Prévoyance**

- Déclaration de sinistre et suivi
- Accès aux dossiers de sinistres (règlements, statuts...)
- Accès aux courriers échangés entre la gestion et l'employeur

**Des évolutions en continu**

- Visualisation des courriers adressés aux assurés en prévoyance pour une visibilité de l'avancée du dossier
- Choix de la langue Français ou Anglais

**Déclaration de sinistres**

**Déclaration des arrêts**

Préremplir ce dossier de déclaration

**Informations de l'assuré**

N° Sécurité Sociale\*  CN

Titulaire titulaire

Statut\*  Choisir un statut

Employeur\*  Choisir un établissement

Activité\*  Choisir une activité

Date d'entrée dans l'entreprise  JARMAAAL

Catégorie socio-professionnelle

Type de contrat de travail  Choisir un type de contrat de travail

Primes et éléments variables

Date de début de période	Date de fin de période	Montant brut	Montant net	Supprimer
01/01/2014	31/03/2014	4577,00 €	3423,57 €	X
01/01/2014	31/03/2014	4577,00 €	3423,57 €	X

**Informations du salarié**

Nom du salarié: LAMOTTE  
Date de naissance: 01/07/1982  
Département: Manche C

Adresse: Rue de la République  
Code postal: 50000  
Ville: SAINT-JEAN-DE-LA-CHAPELLE

**Informations du sinistre**

Numéro de sinistre: 00000000  
Date de commencement: 01/01/2014  
Date de fin: 31/03/2014

Statut: ARRÊT DE TRAVAIL  
Date de début de l'arrêt: 01/01/2014  
Date de fin de l'arrêt: 31/03/2014

Employeur: SOCIÉTÉ C PREV EP  
Date de début de l'emploi: 01/01/2014  
Date de fin de l'emploi: 31/03/2014

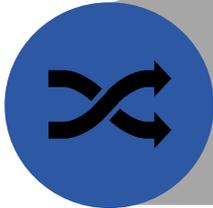
Statut: INCAPACITÉ DE TRAVAIL PISAR MALADE  
Date de début de l'incapacité: 01/01/2014  
Date de fin de l'incapacité: 31/03/2014

**Pièces justificatives**

Nombre de pièces reçues: 3  
Nombre de pièces requises pour la liquidation: 2  
Date de réception de la dernière pièce justificative: 15/02/2014 - Arrêt de travail initial

**Règlements**

Période d'indemnisation	Montant indemnité	Date de règlement
01/01/2014-31/03/2014	123,45 Euros	01/01/2014
01/01/2014-31/03/2014	234,56 Euros	27/03/2014



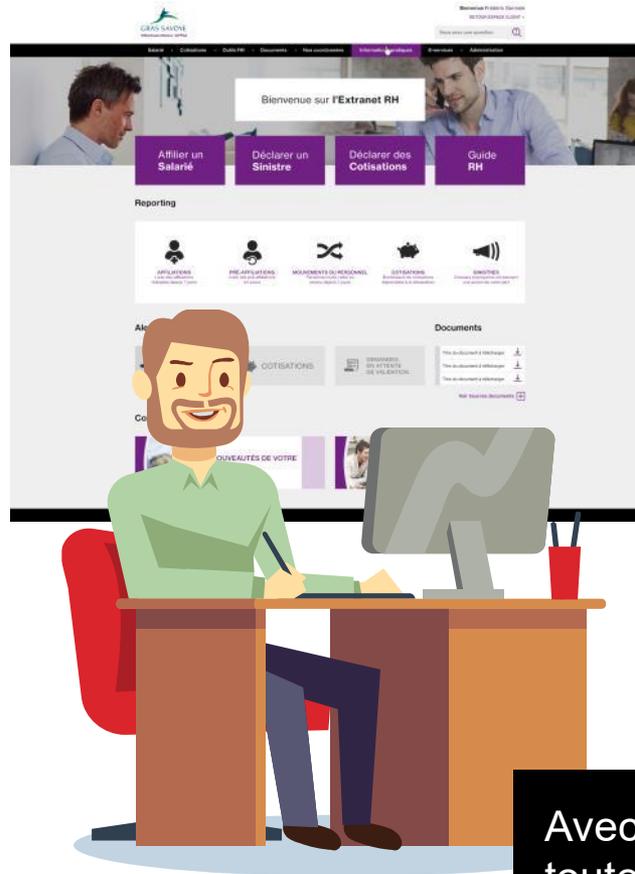
Mouvement  
d'effectif simple  
ou par groupe



Validation des  
cotisations et  
télépaiement



Suivi des  
incapacité et  
des règlements



Gestion des  
alertes



Extraction des  
listes d'assurés  
avec N° de  
matricule

Avec l'extranet RH, Marc réalise  
toutes les opérations, fait son suivi  
et paie ses cotisations

# Gestions des arrêts de travail (Incapacité)

Automatiser la gestion des arrêts



Déclaration du 1<sup>er</sup> arrêt à WTW (anciennement Gras Savoye)



Règlement des sinistres



Consultation en ligne des règlements et accès aux courriers



Réduction de la charge administrative de suivi pour la collectivité



# Gestion des dossiers décès

Sécuriser le process en respectant les contraintes de délai (Loi Eckert)

La famille informe  
 la collectivité du  
 décès  
 (pas de formalisme)



L'assureur ou  
 Gras Savoye prend  
 contact avec les bénéficiaires  
 pour la constitution du dossier



**Jour 1**

La collectivité constitue  
 le dossier de déclaration  
 et informe l'assureur  
 ou Gras Savoye si  
 délégation de décès



**Informez  
 Gras Savoye des déclarations  
 de décès**

*pour nous permettre de vous  
 accompagner et de suivre vos  
 dossiers.*

**Jour 15**

## Notre intervention

- Conseil et accompagnement des équipes RH
- Suivi administratif du dossier chez l'assureur
- Relance(s) sur demande de la collectivité

## Des évolutions en continue :

- Tiers payant Obsèques avec notre partenaire
- Délégation gestion capitaux Décès sur accord assureur

## Liste des éléments à communiquer à :

- Raison sociale de la collectivité (Etablissement)
- N° contrat prévoyance
- Date du décès
- Etat civil complet du défunt
- Le salaire de référence selon la définition contractuelle
- Situation professionnelle à la date du décès

# Une gestion moderne et performante

Nos délais de gestion

Mesurer la qualité de notre gestion avec des indicateurs forts

Prévoyance

Adhésions  
**<3 jours**

Instruction d'un dossier de rente ou décès  
**<3 jours**

Traitement manuel des dossiers arrêt de travail et invalidité  
**<5 jours**

Relance des clients ou des assureurs  
**<15 jours**

## Délai de versement des prestations

Délai de versement des prestations « incapacité temporaire de travail » :

5 jours ouvrés à réception du dossier complet

Délai de versement des prestations « invalidité » :

5 jours ouvrés à compter de la validation du montant de la rente par Intériale

Délai de versement des prestations « décès » :

2 jours ouvrés à compter de la validation du montant de la prestation par Intériale

Baromètre  
satisfaction  
Assurés

Enquête annuelle

**95%**

de taux de satisfaction  
des assurés en 2019

Enquête  
Get2smile

Enquête à froid sur 2000  
appelants par semaine  
Note générale de

**8/10** en 2019

Enquête  
sur  
mesure

Construite en collaboration  
avec le client  
**Résultats partagés en  
commission de suivi  
avec les Elus**

# Nos engagements et indicateurs téléphoniques

## Nos engagements



Taux de décroché  
**> 90%**

En 2020

**92 %**



Demandes traitées  
directement  
**> 85%**

**86 %**



Temps d'attente  
**< 2 min**

**1 min 38**



Qualité des écoutes  
**75/100**

**82,5**



80 à 120 téléconseillers  
dédiés exclusivement  
à Gras Savoye



4 coordinateurs  
Gras Savoye + pilotage  
en flux synchrones et  
temps réel



Formation initiale  
validée par Quizz +  
Contrôle qualité

# Votre équipe dédiée à la gestion prévoyance

<b>Direction gestion</b>	
Directeur gestion	<b>Chloé DEBRIN</b>
<b>Adhésions, modifications, cotisations individuelles et collectives (santé &amp; prévoyance)</b>	
Responsable des adhésions (nom, prénom, fonction, année d'expérience, localisation) :	<b>Audrey JAGER</b> <b>Responsable adhésions, modifications, cotisations individuelles</b> <b>10 ans d'ancienneté</b> <b>Localisation : METZ</b>
Equipe dédiée (nombre de personnes, localisation) :	<b>Ancienneté moyenne : 6 ans</b> <b>Localisation : METZ</b>
<b>Gestion des prestations Prévoyance</b>	
Responsable des prestations (nom, prénom, fonction, année d'expérience, localisation) :	<b>Chloé DEBRIN</b> <b>Responsable prestations prévoyance</b> <b>5 ans d'ancienneté</b> <b>Localisation : METZ</b>
Equipe dédiée (nombre de personnes, courriel de l'équipe, localisation) :	<b>Ancienneté moyenne : 5,5 ans</b> <b>Localisation : METZ</b>



# CONTACTS



# VOS CONTACTS DEDIES

**Interlocuteur dédié:**

**Commerce**

**Samba SYLLA**

Tél. : 06 86 11 06 87

Email : [samba.sylla@interiale.fr](mailto:samba.sylla@interiale.fr)

**Interlocuteur dédié:**

**Gestion**

**MARRACHE LINDSAY**

Tél. : 06 42 52 48 62

Email: [lindsay.marrache@wtwco.com](mailto:lindsay.marrache@wtwco.com)



INTÉRIALE - Siège social : 32 rue Blanche - 75009 Paris - [www.interiale.fr](http://www.interiale.fr)  
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, numéro SIREN 775 685 365.

